



# MANIFESTATIONS ET GESTION DES DÉCHETS SUR LE PAYS D'ANCENIS



Organiser un évènement c'est aussi anticiper (au moins 3 mois avant l'évènement) la gestion des déchets et se poser les bonnes questions : *Quels déchets peuvent être évités, triés sur le site ou évacués ? Quelles quantités de déchets seront produites le jour J ? Quels contenants et/ou quelle vaisselle utiliser ? Comment communiquer les consignes sur place ?*

Ce document a pour objectifs :

- d'informer sur les **différents outils de communication et d'animation** de la COMPA,
- donner quelques **repères nécessaires** sur : l'accompagnement, les procédures de collecte, la facturation...

## Outils disponibles sur demande auprès de la communauté de communes :

Thématique « Collecte, tri et recyclage » :	Thématique « Prévention des déchets »
<ul style="list-style-type: none"><li>- Frise : « <i>Temps de dégradation des déchets dans la nature</i> »</li><li>- Plaquette d'information : « <i>Que deviennent les bouteilles plastiques que nous recyclons ?</i> »</li><li>- Affiche : « <i>Cycle de vie des déchets</i> »</li><li>- Affiche « <i>Salles festives</i> » : rappel des consignes pour les ordures ménagères et les emballages ménagers recyclables</li><li>- Cocotte en papier (jeu/quizz) : modèle fourni par la COMPA (impressions supplémentaires à la charge de l'organisateur)</li><li>- Guide pratique « <i>Nos déchets de A à Z</i> »</li><li>- Réglette de tri : pour savoir où jeter quel déchet</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Exposition « Compostage » : 6 panneaux de 50 x 35 cm)</li><li>- Guides d'information de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) : « <i>Réduire ses déchets et bien les jeter</i> », « <i>Utiliser ses déchets verts et de cuisine au jardin</i> », « <i>Les produits et déchets dangereux</i>, « <i>Manger mieux, gaspiller moins</i> », « <i>Les logos environnementaux sur les produits</i>, « <i>Être éco citoyen à la maison</i>, « <i>Être éco citoyen au bureau</i> », « <i>Bien choisir son éclairage</i> », « <i>Consommer mieux</i> » et « <i>Gaspillage alimentaire</i> »</li></ul>

**A savoir :** *les ambassadeurs de la prévention et du tri des déchets de la COMPA peuvent être présents sur les manifestations (stands d'information sur la prévention des déchets ou sur la collecte et le tri).*

## Quelques repères et conseils pour votre évènement :

- Il est nécessaire de **désigner des référents « Déchets »** pour transmettre les consignes de tri et veiller à la propreté durant l'évènement. *Le saviez-vous ?* Des associations spécialisées peuvent accompagner la mise en place du tri, de la collecte et de la sensibilisation lors de votre manifestation. Exemple : l'association « Les connexions » propose d'accompagner la mise en place du tri, de la collecte et de la sensibilisation sur tout type de manifestation. Elle propose notamment le dispositif « Tri Tour » (en partenariat avec le

Ministère de la Jeunesse et des Sports) dans le cadre d'évènements sportifs. Le dispositif est gratuit pour les organisateurs et permet d'avoir un accompagnement financier en plus du dispositif classique.

Plus d'infos : <http://www.lesconnexions.org/> - Contact Grand ouest (Nantes) : 06 45 57 89 13 / [grandouest@lesconnexions.org](mailto:grandouest@lesconnexions.org)

- **En cas de surproduction exceptionnelle** de déchets lors d'évènements particuliers (anniversaire, mariage...), de manifestations ponctuelles ou déstockage de déchets, d'activités ou pics saisonnier(e)s, des solutions existent :

entre 150 et 3 080 L de déchets produits : mise à disposition ponctuelle par la COMPA, d'un ou plusieurs bacs d'ordures ménagères ou d'emballages ménagers recyclables (de 240 à 770 litres). Les frais de collecte et traitement des déchets sont calculés en fonction du nombre de jours de mise à disposition du bac. Le bac est livré un jour avant la manifestation et retiré (vidé/nettoyé) le jour suivant la dernière collecte.

*Demander au service Gestion des déchets de la COMPA, au minimum 15 jours avant la manifestation (sinon, possibilité de demander l'utilisation des bacs des services techniques). Le bac doit être rendu propre et vidé.*

Facturation réalisée en fonction du nombre de jours d'utilisation du service (en application de la grille tarifaire de la Redevance Incitative).

- au-delà de 3 080 L de déchets produits : il est nécessaire de recourir à un prestataire privé qualifié.



**La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) vous accompagne pour réaliser des simulations budgétaires, évaluer la quantité de déchets et adapter les contenants et/ou les outils de sensibilisation et de tri.**

**Service Gestion des déchets – Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) – Tél. 02 40 96 31 89**

**[www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com)**



*Edition : octobre 2016.*

*Plus d'informations sur [www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com) ou contactez le service Gestion des déchets de la COMPA au 02 40 96 31 89.*